

Question écrite à la Municipalité concernant une possible plainte à l'encontre de notre syndic.

"Notre syndic fait-il l'objet d'une plainte à son encontre auprès du Conseil d'Etat ?"

Prilly, le 4 décembre 2023

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux,

Nous avons récemment eu connaissance d'informations suggérant qu'une plainte a été déposée à l'encontre de notre syndic auprès du Conseil d'Etat. Nous souhaitons obtenir des clarifications officielles à ce sujet afin de mieux comprendre la situation.

1. Pourriez-vous confirmer ou infirmer que notre syndic fait l'objet d'une plainte à son encontre ? et qui en est l'instigateur ?
2. Dans l'affirmative, pourriez-vous fournir des détails sur la nature spécifique de cette plainte ?
3. Quelles suites ont été données et y a-t-il une enquête en cours ?
4. Comment la municipalité compte-t-elle traiter cette situation et quels sont les plans pour assurer la continuité des services municipaux pendant cette période ?

Nous comprenons que certaines informations peuvent être soumises à des restrictions légales, mais nous croyons fermement que la transparence et la communication ouverte sont essentielles pour maintenir la confiance de la communauté envers l'administration et ses élus.

Nous vous remercions de prendre le temps de répondre à ces questions et de fournir des éclaircissements sur cette affaire.

Cédric Monney